
ICANN70 | Forum virtuel de la communauté - Discussion du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD (1 sur 3)

Lundi 22 mars 2021 – 10h30 à 11h15 EST

GULTEN TEPE :

Bienvenue aux discussions du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD ce 22 mars à 16 h UTC. Pour des contraintes de temps nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué du GAC et dans les procès-verbaux des séances.

Je souhaite indiquer aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant à jour leur nom complet et l'organisation qu'ils représentent. Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire veuillez le taper dans le tchat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « question » ou « commentaire » pour que tous les participants puissent le voir.

Lorsque vous allez prendre la parole, dites votre nom ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler. Parlez lentement et clairement pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Vous devez également mettre tous vos autres dispositifs en muet.

Finalement cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN est régie par les normes de conduites requises par l'ICANN, pour référence vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

gTLD (1 sur 3)

Maintenant, je vais donner la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Vous avez la parole Manal.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Gulten. Bienvenue à tous, c'est notre première séance d'une série de trois séances consacrées aux procédures pour des séries ultérieures. Cette séance va durer 45 minutes et elle sera dirigée par Luisa Paez, représentante du Canada et Jorge Cancio représentant de la Suisse.

Nous avons énormément de choses à dire par rapport à cette thématique, et donc sans plus attendre je vais donner la parole aux co-dirigeants de ce groupe. Et, si je ne m'abuse, Luisa c'est vous qui commencez.

LUISA PAEZ :

Oui.

MANAL ISMAIL:

Vous avez la parole Luisa.

LUISA PAEZ :

Permettez-moi de lancer la vidéo. Je vois que ça fonctionne.

Bonjour à tous, je suis Luisa Paez, représentante du Canada, actuellement vice-présidente du GAC et je vais diriger ce travail sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Désolée, je vais m'assurer de bien être connecté à ma vidéo. J'ai plusieurs dispositifs, mais bon. Je vais directement commencer.

Bonjour à tous, bienvenue à cette séance qui veut faire un tour d'horizon par rapport aux principaux sujets par rapport auxquels nous allons discuter. Nous aurons trois séances du GAC consacrées aux procédures pour des séries ultérieures et nous espérons que ces séances pourront être interactives et productives.

Vous voyez sur l'écran les principaux points que nous avons pu identifier sur la base des commentaires des membres du GAC ainsi que sur la base des discussions que nous avons eues pendant la période intersession. Nous allons rentrer dans le détail sur cette question.

Dans la première séance d'aujourd'hui, nous allons parler de la clarté et de la prévisibilité du processus de candidature. Ensuite nous allons parler de l'intérêt public mondial, global et des engagements d'intérêt public. Ensuite nous allons parler de soutien aux candidats venant des régions faiblement desservies. Nous allons parler également des TLD fermés génériques, également des alertes précoces et de l'avis du GAC, des candidatures communautaires et des enchères et les mécanismes de dernier ressort.

Ensuite nous avons laissé un dernier point, divers, au cas où vous souhaiteriez proposer d'autres points que nous pourrions aborder. Vous pouvez le faire soit maintenant, soit dans les autres séances qui seront consacrées à cette question. Vous êtes les bienvenus à proposer donc d'autres points.

Les discussions visent à avoir un échange productif pour voir quelles seraient les prochaines étapes les plus appropriées pour un lancement d'une nouvelle série de nouveaux gTLD.

Je vais voir s'il y a des questions et je remercie bien sûr le personnel de soutien du GAC. S'il y a des questions je vous invite à les poser, sinon, je vais passer directement à la prochaine diapo. Très bien.

Maintenant je vais passer la parole à Jorge Cancio. Merci beaucoup.

JORGE CANCIO:

Bonjour à tous. Je suis représentant de la Suisse. J'espère que vous m'entendez bien.

Je voulais vous donner un aperçu d'où nous en sommes. Manal l'a dit tout à l'heure, en janvier le groupe de travail PDP SubPro a achevé son rapport final et l'a remis au conseil de la GNSO. Le conseil de la GNSO s'est penché sur ce rapport en février et le 18 février 2021 il a adopté ce rapport final qui a été par la suite transmis au conseil d'administration de l'ICANN qui devra donc se pencher sur ces recommandations et sur

les conclusions du groupe de travail PDP qui ont fait l'objet d'un consensus complet.

Le premier mars nous avons eu un webinaire préparatoire au niveau du GAC où nous avons reçu un aperçu des principaux points en discussion. Comme vous le voyez sur cette diapo, il y a eu un certain nombre de points qui ont été soulevés au cours de ce webinaire et sur lesquels nous allons parler pendant l'ICANN 70.

Diapo suivante s'il vous plait.

Nous voyons ici les prochaines étapes. Il faut se rappeler que lors de notre dernière séance consacrée aux procédures ultérieures nous avons dit que lorsque les recommandations arrivent au conseil d'administration, le conseil d'administration lance une phase de conception opérationnelle ODP, tel que recommandé par le conseil de la GNSO. Cela est très probable. Et, après cela, il y aura une opportunité de lancer une consultation publique qui sera ouverte après pour un rapport final. C'est à ce moment-là que le GAC pourra faire part de son avis consensuel.

Et ensuite, on demandera au GAC s'il y a des implications en matière de politique publique. Et à ce moment-là nous pourrions vouloir donner un avis consensuel du GAC avant le vote du conseil d'administration.

Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à ce que je viens de dire en introduction ? S'il y en a, n'hésitez pas à les poser. Oui, s'il vous plait.

gTLD (1 sur 3)

MANAL ISMAIL: Je pense que Kavouss a levé la main.

IRAN : Bonjour à tous. Merci beaucoup Luisa, merci beaucoup Jorge. J'ai une question que j'ai déjà posée à deux reprises. Une fois je l'ai posée auprès du conseil d'administration. La dernière puce dit : le conseil d'administration vote sur le rapport final du groupe de travail PDP. Moi je n'ai pas de problème avec le mot vote, mais je dirais plutôt qu'il s'agit d'une décision, parce que le conseil d'administration ne vote peut-être pas.

Le rapport final accompagné par des déclarations minoritaires peut arriver à une phase dans laquelle le GAC doit analyser cela.

JORGE CANCIO: Excusez-moi Kavouss, je pense qu'il y a une confusion ici, dans ce cas il n'y a pas de déclaration minoritaire.

IRAN : Mais si, ce rapport final comporte des commentaires.

JORGE CANCIO: Mais il n'y a pas de déclaration minoritaire de la part du GAC.

gTLD (1 sur 3)

IRAN : Mais il y a des commentaires du GAC.

JORGE CANCIO: Il n'y a pas de commentaire du GAC par rapport à ce rapport final. Il y a eu un commentaire du GAC présenté pendant la consultation publique en septembre, mais cela est différent.

IRAN : Mais cette déclaration ou ces commentaires, comment est-ce que le conseil d'administration en tiendra compte ? C'est ma question.

JORGE CANCIO: Merci beaucoup Kavouss. Je pense que c'est une question qu'il faudrait poser au conseil d'administration dans notre réunion bilatérale avec eux. Alors on prend note de votre question pour la soulever lors de notre réunion avec le conseil.

Avant de passer aux différentes thématiques que vous allez voir dans la diapo suivante – merci – vous voyez donc ici les points clefs que nous souhaitons aborder pendant la séance d'aujourd'hui et pendant la séance également de mercredi.

Nous voulions consacrer une quinzaine de minutes à chacun de ces points. Cela comporte quelques minutes d'introduction et ensuite une discussion ouverte entre les membres du GAC, comme Kavouss l'a suggéré, pour avoir une discussion interactive.

Maintenant je vais passer la parole à Luisa qui va nous présenter le premier point, à savoir clarté et prévisibilité du processus de dépôt de candidature.

LUISA PAEZ :

Merci beaucoup Jorge. Je vais essayer de lancer ma vidéo. Je pense que ça va marcher.

Nous avons déjà dit aujourd'hui que nous allons débattre d'un certain nombre de points prioritaires pour le GAC, dont la clarté et la prévisibilité du processus de dépôt de candidature, ainsi que les engagements d'intérêt public et l'intérêt public global.

Si les membres du GAC souhaitent donc ajouter des éléments ou faire des commentaires, vous êtes invités à le faire.

Diapo suivante s'il vous plait.

Lorsque l'on parle de la clarté et de la prévisibilité du processus de dépôt des candidatures, l'ICANN a travaillé pour établir une procédure prévisible, transparente et équitable pour gérer des problèmes qui pouvaient surgir dans le cadre du programme des nouveaux gTLD. Et le guide du candidat a été approuvé. Le groupe de travail PDP recommande à l'ICANN d'utiliser un nouveau cadre de prévisibilité. Cela est expliqué dans le détail en annexe E du rapport final du groupe de travail PDP SubPro.

Et, finalement, ce qui est important pour nous c'est de comprendre que cela comporte la création d'une nouvelle équipe de révision de la mise en œuvre du cadre de prévisibilité qui a été appelé SPIRT qui sera supervisé par le conseil de la GNSO.

Ce groupe devrait se pencher sur des problèmes potentiels qui pourraient surgir. Elle mènerait également des analyses à l'aide de ce cadre et recommanderait également des mécanismes ou des processus appropriés qui devraient être suivis pour pouvoir résoudre le problème soulevé. Par exemple, en utilisant le cadre de prévisibilité.

Cette présentation a pour but de donner aux nouveaux arrivants au GAC une explication brève de ce que comporte ce processus.

Pouvons-nous passer à la diapo suivante s'il vous plaît ?

En ce qui concerne le positionnement du GAC, au jour d'aujourd'hui sur ce sujet, le GAC appuie la création d'un cadre de prévisibilité, mais il note que certains membres du GAC ne sont pas persuadés qu'il y ait une valeur ajoutée à la création de cette nouvelle structure SPIRT. Et donc nous y avons fait référence dans le communiqué de l'ICANN 68.

Il faut également noter que certains membres du GAC ont demandé à ce que le groupe de travail du PDP prenne en considération quel rôle le GAC pourrait jouer au sein du SPIRT, peut-être le rôle de liaison.

Et enfin le GAC recommande que tout changement effectué au programme des nouveaux gTLD soit transparent et communiqué aux

membres de la communauté et lors de la révision annuelle de l'IRT. Ceci serait très important pour assurer davantage de transparence.

Donc encore une fois, petit résumé rapide des points de vue du GAC sur ce sujet. Nous allons maintenant passer à la diapositive suivante s'il vous plait.

Donc nous allons concentrer la discussion d'aujourd'hui sur ce que vous avez à l'écran et nous écouterons toutes vos questions, tous vos points de vue par rapport aux éventuelles prochaines étapes pour le GAC et en particulier, ce que nous souhaitons savoir c'est ce qu'il nous faut faire pour revoir ce cadre de prévisibilité avec la SPIRT et les directives d'ICANN Org.

Donc nous avons par exemple ici les questions pour les membres du GAC : pensez-vous que la SPIRT a un impact sur le besoin de souplesse du GAC pour répondre à certaines questions urgentes ? Est-ce que vous êtes d'accord avec les préoccupations exprimées en 2.3 qui suggèrent que l'avis consensuel du GAC soit adopté après le lancement sans discussion préalable entre le GAC et le conseil d'administration de l'ICANN ? A votre avis, quelle doit être l'interaction potentielle du GAC avec la SPIRT, par exemple une liaison du GAC ? L'avis du GAC au conseil de la GNSO et conseil d'administration doit-il être requis pour réexprimer les préoccupations de certains membres du GAC par rapport à la création de l'équipe SPIRT.

gTLD (1 sur 3)

Je m'arrête là pour savoir s'il y a des questions, des commentaires de la part des membres du GAC. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Luisa. Je vois que Kavouss a la main levée.

IRAN :

Oui, Luisa, merci beaucoup. Il me semble que personne au GAC n'avait proposé cette prévisibilité. C'est en fait d'autres membres de la communauté qui l'ont proposée. Et nous ne sommes donc pas vraiment au clair par rapport aux principaux objectifs qui sous-tendent cette idée de prévisibilité.

Donc à qui est-elle utile ? En tout cas en ce qui me concerne, je ne suis pas vraiment pour cette SPIRT, mais ce qui me préoccupe en particulier c'est le deuxième point, l'avis consensuel du GAC qui, donc, serait adressé à la SPIRT. Conformément aux statuts, il n'y a que les interlocuteurs officiels qui peuvent recevoir nos avis, à savoir le conseil d'administration de l'ICANN, qu'il s'agisse d'un processus d'élaboration de politique ou autre. Nous participons comme les autres, mais je ne vois pas d'avantage à créer une nouvelle couche dans le cadre des avis consensuels du GAC, si on y arrive, parce que parfois c'est très compliqué d'arriver à un avis consensuel, mais d'avoir une couche supérieure qui soit soumise au jugement de cette équipe SPIRT qu'on ne connaît pas. On ne sait pas quelle sera sa mission, sa

composition, son autorité, etc. Donc personnellement j'ai de réelles préoccupations par rapport à ce deuxième point.

Pour moi, le fait qu'il y ait un représentant au SPIRT ne pose pas problème, Jorge ou vous, Luisa, vous pourrez nous dire quelle est la composition de cette équipe, aucun problème pour participer, mais simplement pour exprimer notre point de vue. Par contre, pour envoyer un consensus à cette équipe, de donner notre bénédiction ou pas, d'avancer une objection, non. C'est un niveau bien supérieur. Nos avis sont similaires aux politiques de la GNSO ou aux recommandations de la GNSO. Ceci, à mon avis, sera mauvais pour nos avis qui deviendront moins importants, qui auront moins de poids. C'est ce que je pense.

LUISA PAEZ :

Merci Kavouss. Excusez-moi... Merci Kavouss pour ce commentaire. Nous notons toutes les interventions des membres du GAC de manière à nous assurer de bien avoir compris et de bien avoir enregistré pour la discussion à venir. Donc merci encore une fois pour ce commentaire, merci d'avoir mis l'accent sur ce deuxième point.

Je vois Vincent, de la France et également Nigel du Royaume-Uni, Nigel qui avait mis sa main en premier, mais on va peut-être demander à Vincent de la France de prendre la parole. Merci.

gTLD (1 sur 3)

FRANCE : Merci beaucoup Luisa. J'espère que vous m'entendez et que vous me voyez également.

LUISA PAEZ : Oui, très bien, allez-y, Vincent.

FRANCE : Parfait. Alors tout d'abord merci, merci beaucoup Luisa, merci Jorge, pour votre excellent travail sur ce sujet très important. Donc encore une fois, je suis Vincent Guillard de la France. J'aimerais vous avertir, parce que comme souvent, je vais parler en français, donc je vous donne un instant pour passer à un autre canal.

Bonjour chers collègues. Je suis désolé de ne pas pouvoir vous voir en face à face, espérons que les prochaines réunions nous pourrons le faire, après la 71^{ème}.

Pour revenir au fond du dossier, la France regrette que les commentaires du GAC lors de l'ICANN 69 n'aient pas été pris en compte. Nous, en France, avons des commentaires particuliers sur le SPIRT. Et nous pensions notamment que sa saisine devrait ouverte à tous les comités consultatifs et à toutes les organisations de soutien. Or, les modalités de cette saisine actuelle nous semblent très restreintes.

Et je voudrais dire, il y a peut-être une petite imprécision sur [Implementation Guidance 2.3] – je ne sais pas exactement comment cela se traduit en français – l'orientation de mise en application disons.

Mais je ne suis pas sûr quelle concerne, qu'elle englobe toute la question des avis du GAC et de la façon dont il devrait être transmis éventuellement au SPIRT. Nous sommes assez inquiets en France que les avis par consensus du GAC sur le déroulement du futur round d'ouverture de gTLD pourraient être considérés comme devant être transmis par le conseil d'administration au SPIRT, que le conseil d'administration considère par défaut qu'il doit le faire.

Mais le texte de l'Implementation Guidance 2.3 est plus restreint que ça. Il appelle à un dialogue futur entre le conseil d'administration, l'ICANN Org et le SPIRT pour définir ce qu'il ferait des avis par consensus du GAC concernant le futur round d'ouverture.

Donc voilà, une petite précision que je tenais à apporter. Mais, malgré tout, ce détail nous semble un peu inquiétant et nous sommes en particulier étonnés que ce futur dialogue entre le conseil d'administration, l'ICANN Org et le SPIRT doive se faire sans le GAC alors que cela touche à l'une de nos prérogatives fondamentales, l'adoption d'avis par consensus adressés au conseil d'administration.

Donc c'est un détail qui nous semble inquiétant et la France répètera cette inquiétude lors de la rencontre du GAC avec le conseil d'administration.

Merci, c'était tout pour moi dans l'immédiat.

gTLD (1 sur 3)

qu'il y a plusieurs personnes qui souhaitent prendre la parole, Jeff, et Kavouss. Mais je vous suggère de mettre vos commentaires dans le chat pour que nous ayons le temps de tout faire et de parler de ces engagements d'intérêt public. Mais je vous passe quand même la parole Kavouss.

IRAN :

Merci Luisa, juste une minute. Je suis d'avis qu'il ne faut absolument pas donner à la SPIRT l'autorisation de parler et de décider au nom du GAC. De quoi que ce soit.

Participer ne pose aucun problème, ce n'est pas la question de savoir si on participera peut-être, comme l'a dit Jeff, nous allons participer, mais il ne faut pas leur donner un chèque en blanc pour décider de quoi que ce soit. Je crois qu'il faut que le processus soit consultatif. La décision dépend de la communauté, y compris le GAC.

Et donc je n'accepterais absolument pas qu'un avis consensuel du GAC soit adressé à la SPIRT. Merci.

LUISA PAEZ :

Merci Kavouss. Alors, puisque nous n'avons pas beaucoup de temps, merci Jeff de bien vouloir écrire votre intervention dans le chat. Ce sera très utile. Ceci pour pouvoir avoir le temps de parler du sujet suivant. Je ne vois pas d'autres questions, pas d'autres interventions des membres

du GAC, donc nous allons passer à la diapositive suivante s'il vous plaît.
Je ne vois pas d'autres mains levées.

Voilà c'est parfait. Je passe maintenant la parole à Jorge Cancio.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup Luisa. Je voulais juste rappeler à tous les participants à cet appel que si vous avez des textes que vous souhaitez proposer pour le communiqué, que ce soit en général ou pour des parties spécifiques du communiqué, n'hésitez pas à nous les faire parvenir. Nous nous en remettons à vous pour la rédaction de ce communiqué, donc n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions pour exprimer vos opinions.

Bien entendu, toutes les discussions seront bien reflétées dans le résumé de nos discussions.

Maintenant passons au deuxième point de notre séance, à savoir les engagements d'intérêt public. Nous avons essayé de résumer la fiche de suivi du GAC pour ce qui est du rapport par rapport à cette question. Et je vous encourage à lire cette fiche de suivi car elle contient davantage de détails qui peuvent s'avérer intéressants pour vous.

Pour ce qui est des engagements d'intérêt public obligatoires, il est important de noter que la pratique existante, issue de la série 2012, a été confirmée comme étant la politique à suivre, à savoir donc que les engagements d'intérêt public seront obligatoires et qu'ils seront

maintenus dans les contrats futurs, conformément à la recommandation 9.1 du rapport final du PDP sur les procédures pour de nouvelles séries.

Pour ce qui est des engagements, des PIC, engagements d'intérêt public obligatoires, nous voulons noter que les versions singulières ou plurielles de la même chaîne par exemple, ne seront pas permises, recommandation 24.3, et qu'il y a une exemption pour les registrants ou titulaires de noms de TLD uniques, de se conformer à la spécification 11.3 du RA.

Il y a eu davantage de discussions par rapport à ce que l'on appelait les engagements volontaires des opérateurs de registres, RVC, cela me fait penser au commentaire de Kavouss par rapport aux acronymes. Et ici le groupe de travail recommande qu'il faudrait permettre donc aux candidats de présenter des engagements volontaires, en spécifiant si ces engagements sont limités dans le temps, quelle en est la durée ou la portée, afin de faciliter leur révision par l'organisation ICANN.

Les RVC, c'est-à-dire les engagements volontaires, doivent être inclus dans le contrat de registre et ces engagements doivent pouvoir être exécutés à travers ces contrats.

Ensuite il n'y a pas de recommandation de politique par rapport à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Il y a eu une longue discussion par rapport à cela, mais le groupe de travail a décidé que tels efforts devraient être menés de manière holistique, non seulement

pour l'avenir, non seulement pour les TLD, mais aussi pour tous les TLD, y compris les ccTLD. Et ceci devrait s'appliquer également aux noms de domaine générique historiques.

Une mention a été faite aux ccTLD, car cela a été également critiqué par le GAC dans des séries précédentes.

Ensuite, quels sont donc les points de vue du GAC à ce jour. Le GAC a exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation par rapport au manque de recommandation de politique concernant l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Nous sommes plus ou moins agnostiques par rapport au fait que cela aura lieu dans ce PDP ou en dehors de ce PDP, mais la question c'est qu'il faut que cela puisse avoir lieu avant que la nouvelle série démarre. Et c'est notre avis de 2019.

Il y a eu également un soutien important par rapport à la nécessité de sauvegarde qui nous permettent de répondre aux inquiétudes exprimées par rapport aux PIC, les engagements d'intérêt public, dans des nouvelles séries de gTLD, sachant que de nouveaux PIC obligatoires pourraient être disponibles, sachant ils devraient être possible, s'il n'y a pas de risques associés. Et le GAC recommande l'incorporation des sauvegardes recommandées par le GAC concernant les secteurs très régulés dans les PIC.

Il y a un certain nombre de points qui ont été soulevés. Vous pouvez en soulever d'autres si vous le souhaitez. Tout d'abord nous voulions savoir si les membres du GAC souhaitent réaffirmer que les

engagements des opérateurs de registre incorporés dans les contrats de registre doivent être clairs et exécutoires. Nous avons certaines idées pour faire en sorte que ces engagements d'intérêt public puissent être appliqués.

La deuxième question : comment les membres du GAC souhaitent-ils considérer l'absence de politique concernant l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, qui reste une priorité. Nous allons donc en reparler, en lien avec le PDP SubPro, mais aussi de manière générale dans les séances plénières du GAC.

Et, troisième point, nous avons également le point de vue de l'ALAC dans sa déclaration minoritaire. Et vous avez le lien à cette déclaration minoritaire. Et ceci concerne les cas où un engagement volontaire d'un opérateur de registre ne pourrait pas être exécuté. Vous avez le texte sur l'écran, je ne vais pas le lire. Et donc réfléchissez-y pour voir si cela vaut la peine, pour que le GAC soutienne ce texte.

Il nous reste 6 ou 7 minutes pour notre discussion. Je vais vérifier s'il y a des mains levées. Je vois qu'il y en a, je ne sais pas dans quel ordre. Mais je pense qu'on a Jaisha Raw et Kavouss de l'Iran.

ÉTATS-UNIS :

Bonjour, je m'appelle Jaisha Raw, je suis la nouvelle représentante des États-Unis auprès du GAC. Et je suis ravie de travailler avec vous tous.

Les États-Unis croient que les PIC applicables aux gTLD dans les secteurs très règlementés ont été mis en œuvre et ont été caractérisés par un manque de clarté et pas de mécanismes pour les exécuter.

Nous croyons que, dans des nouvelles séries, ces engagements doivent être exécutés et d'autres engagements volontaires et obligatoires doivent être possibles s'ils ne soulèvent pas de préoccupation en matière de politique.

Ensuite, pour ce qui est de l'atténuation des risques de l'utilisation malveillante du DNS, nous espérons pouvoir en parler davantage dans nos autres discussions.

Merci beaucoup.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup, nous prenons note de ces commentaires. Nous allons donner la parole à Kavouss.

IRAN :

Merci beaucoup, Jorge. Je vais commencer par la troisième question, la réponse est normalement oui. Le point de vue de l'ALAC est presque identique à celui du GAC. J'ai un avis positif par rapport à ce troisième point.

Pour ce qui est du premier point, la réponse est oui, nous devons renforcer cela. Et pour deuxième point, les recommandations de

gTLD (1 sur 3)

politique ne sont pas produites par le GAC ni par l'ICANN, mais par la GNSO. Et donc nous pouvons dire au conseil d'administration qu'il y a un besoin pour que ces recommandations de politiques, etc. sur l'utilisation malveillante du DNS, etc., que cela est important, mais que cela doit faire partie des prochaines discussions.

Quel est mon point de vue ? J'ai un point de vue positif par rapport à cela. Désolé d'avoir changé l'ordre des questions.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup Kavouss pour ces directives très claires par rapport aux trois questions. Je me demande s'il y a d'autres commentaires. Jaisha, est-ce que c'est une ancienne main ? Oui, je pense qu'il s'agit d'une ancienne main. Il faut toujours reconfirmer s'il s'agit d'une nouvelle main ou d'une ancienne main. Et oui, je pense que Benedetta a pris note de ces commentaires. Je pense qu'on ne peut pas aborder le point suivant parce que ce serait trop long vu le temps qu'il nous reste. Je ne sais pas, Luisa ou Manal, si elles veulent intervenir ?

MANAL ISMAIL:

Je vois que Kavouss a levé la main. Et j'aimerais également attirer l'attention de tous sur le chat où on a lieu des discussions très intéressantes, très importantes.

IRAN :

Est-ce que je peux parler ?

gTLD (1 sur 3)

JORGE CANCIO: Allez-y Kavouss.

IRAN : Indépendamment de la SPIRT, son existence ou pas, nous devons mettre l'accent sur le fait que notre participation dans la SPIRT doit se faire sur un pied d'égalité. Nous ne pouvons pas avoir plus ou moins de membres que les autres. Dans un premier moment ils voulaient avoir un seul représentant du GAC, après il y a eu des discussions par rapport à cela. Nous devons avoir les mêmes droits que les autres.

Alors si nous participons à cette équipe, il faut le faire sur un pied d'égalité.

JORGE CANCIO: Nous en prenons note, merci Kavouss.

Merci Manal d'avoir attiré note attention sur le chat où, effectivement, il y a eu beaucoup de discussions par rapport au premier sujet, la question de l'équipe SPIRT. Et je pense que le personnel a bien pris note de ces discussions pour en faire un résumé.

Comme on l'a dit auparavant, demain nous allons poursuivre cet aperçu et ces discussions sur les points prioritaires du GAC par rapport aux procédures pour des séries ultérieures. Nous allons demain parler du soutien aux candidats et des régions faiblement desservies.

Nous allons parler également des génériques fermés, et si le temps nous le permet nous allons parler également des alertes précoces du GAC, des candidatures communautaires ainsi que des enchères ou d'autres procédures de dernier ressort.

Je regarde vite fait le chat, je vois qu'il y a un commentaire de la Commission Européenne, du Maroc, on en prendra note. Il y a aussi un commentaire du Royaume-Uni.

Merci beaucoup, je crois qu'on est arrivé à la fin de cette séance. Je vais maintenant passer la parole à Luisa pour le mot de la fin. Et sinon nous passerons la parole à Manal.

LUISA PAEZ :

Je n'ai rien à ajouter si ce n'est un grand merci à tous pour cette discussion très productive. Et maintenant je passe la parole à Manal et j'espère poursuivre ces échanges demain. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Luisa, merci Jorge, merci à toutes les personnes présentes pour leur participation, pour leur écoute et pour les commentaires tout à fait utiles, ainsi que pour vos retours. Il reste encore beaucoup de questions dont nous débattons au cours des deux séances à venir. Donc continuez d'y réfléchir.

Nous allons maintenant passer à nos discussions sur la piste de travail numéro 2, mais donnez-nous une petite minute pour lancer cette

gTLD (1 sur 3)

discussion. Et je demande au personnel de nous indiquer quand nous serons prêts.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]